

Mairie d'ALLEMANS-EN-PERIGORD

24600 ALLEMANS

ANNEXE N° 1 : C.M. Du 25 octobre 2024.

TARIFS D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTESTarifs applicables à compter du **1er janvier 2025**.

Jours de location	Association commune	Association inter-communale	Association extérieure	Habitant commune	Habitant hors commune et comité d'entreprise
1 jour	Gratuit 3 fois puis par jour 80€	Gratuit 2 fois puis par jour 90€	330 €	250 €	365 €
2 jours			380 €	300 €	470 €
Par jour supplémentaire après 2 jours			75 €	60 €	95 €
Vaisselle par personne	Gratuit 3 fois puis 0,7€	Gratuit 2 fois puis 0,7€	1 €	0,7 €	1 €
Vaisselle partielle	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ménage	Ménage complet à la charge de l'association (aucun consommable fourni)		L'utilisateur prend en charge le nettoyage. (aucun consommable fourni)		

OBSERVATIONS

La salle est mise à disposition le matin du premier jour de location à 8h00. Si cela est possible et, **uniquement pour préparer la salle**, une remise des clés la veille à 14h00 peut être réalisée. La mise à disposition avant 14h00 implique un jour supplémentaire de location.

Les clés sont restituées à 9h le lendemain de la manifestation.

La salle peut être mise à disposition pour des réunions de courte durée sans utilisation des équipements de cuisine (réunions de la CCPR, réunions organisées par les institutionnels - État, Région, Département - réunions politiques, etc). Il ne peut s'agir que de réunions de travail ou de réunions d'information. Une participation pour le nettoyage peut être demandée en fonction de l'ampleur de la réunion.

Un **chèque de caution** d'un montant de **1 000€ libellé à l'ordre du Trésor Public** est systématiquement demandé. (VOIR REGLEMENT)